



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 juillet 2022
Français
Original : anglais

Quinzième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace

I. Introduction

1. Par sa résolution [2253 \(2015\)](#), le Conseil de sécurité s'est déclaré résolu à faire front à la menace que représentent pour la paix et la sécurité internationales l'État islamique d'Iraq et du Levant¹ (EIIL, ci-après dénommé « Daech »)² et les personnes et groupes qui y sont associés, et a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport stratégique initial sur cette menace et de le tenir ensuite régulièrement informé tous les quatre mois. Dans sa résolution [2610 \(2021\)](#), le Conseil a prié le Secrétaire général de continuer à lui présenter, tous les six mois, des rapports stratégiques qui traduisent la gravité de cette menace et présentent l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à lutter contre cette menace.

2. Le présent rapport est le quinzième en la matière³. Il a été établi par l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions [1526 \(2004\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées⁴, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et le Bureau de lutte contre le terrorisme, en étroite collaboration avec d'autres entités du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme.

3. Au premier semestre de 2022, la menace que font peser Daech et ses affiliés sur la paix et la sécurité internationales a continué de s'accroître, dans le prolongement des tendances observées au cours des deux dernières années. La menace reste particulièrement élevée dans les zones de conflit, d'où elle pourrait s'étendre aux zones qui ne sont pas touchées par les conflits. Malgré la perte de nombreux dirigeants, Daech et ses affiliés continuent d'exploiter les failles de sécurité et les conditions propices à la propagation du terrorisme pour recruter et pour organiser et mener des attaques complexes. Le ralentissement de l'économie mondiale et

¹ Inscrit sur la Liste sous le nom d'Al-Qaida en Iraq (QDe.115).

² Conformément à la résolution [75/291](#) de l'Assemblée générale.

³ Voir [S/2016/92](#), [S/2016/501](#), [S/2016/830](#), [S/2017/97](#), [S/2017/467](#), [S/2018/80](#), [S/2018/770](#), [S/2019/103](#), [S/2019/612](#), [S/2020/95](#), [S/2020/774](#), [S/2021/98](#), [S/2021/682](#) et [S/2022/63](#).

⁴ L'évaluation de la menace actuelle se fonde en partie sur le trentième rapport de l'Équipe de surveillance ([S/2022/547](#), à paraître).



l'inflation croissante, ainsi que les mesures budgétaires et monétaires prises par les gouvernements pour y faire face, peuvent exacerber ces facteurs de propagation du terrorisme et accroître encore la menace.

II. Évaluation de la menace

A. Aperçu de la menace

4. La menace posée par Daech est restée élevée dans les zones de conflit et, par extension, dans les États Membres voisins. Daech mise sur l'exploitation des vulnérabilités liées aux conflits tout en cherchant à inspirer ou à diriger des attaques dans des zones non touchées par le conflit, où les attaques génèrent plus d'impact médiatique, ce qui peut se traduire par un intérêt et un soutien accrus. Bien que la menace reste relativement faible en dehors des zones de conflit, il est essentiel de continuer à surveiller tout rétablissement ou renforcement de la capacité de Daech à mener ou à faciliter des attaques en dehors de ces zones.

5. Les États Membres ont fourni à l'Équipe de surveillance un aperçu plus complet que celui dont elle disposait auparavant des activités de la « direction générale des provinces » de Daech et des réseaux que celle-ci gère. Dans la principale zone de conflit, Daech gère deux structures organisationnelles distinctes : l'une pour l'Iraq, l'autre pour la République arabe syrienne. Cette dernière est gérée par le « bureau » Sham de la direction générale des provinces. Les arrestations effectuées par les autorités turques ont forcé la plaque tournante de Daech en Türkiye (« bureau » Faruq), qui gérait les réseaux opérant dans le Caucase, en Fédération de Russie et dans certaines régions d'Europe de l'Est, à cesser ses opérations, et le réseau de Daech en Türkiye serait désormais géré par le « bureau » Sham.

6. Les réseaux régionaux de Daech les plus actifs et les plus établis sont ceux dont les plaques tournantes se trouvent en Afghanistan (« bureau » Siddiq), en Somalie (« bureau » Karrar) et dans le bassin du lac Tchad (« bureau » Furqan). Le « bureau » Siddiq couvre l'Asie du Sud et, selon certains États Membres, l'Asie centrale. Le « bureau » Karrar couvre le Mozambique, la République démocratique du Congo et la Somalie. Le « bureau » Furqan couvre le Nigéria et les pays voisins, y compris l'affilié de Daech qu'est l'État islamique du Grand Sahara, dans le Sahel occidental. Les trois autres réseaux régionaux sont peu opérationnels ou moribonds : le « bureau » Anfal, basé en Libye, a été créé pour couvrir certaines parties de l'Afrique du Nord et du Sahel ; le « bureau » Umm al-Qura, basé au Yémen, couvre la péninsule arabique ; le « bureau » Zu al-Nurayn, basé en Égypte, couvre l'Égypte et le Soudan. Il est à noter que deux des trois réseaux les plus actifs de Daech sont en Afrique. Les États Membres restent très préoccupés par la propagation de la violence terroriste sur ce continent.

7. Les avis des États Membres divergent quant à la mesure dans laquelle ces « bureaux » et réseaux se sont concrètement implantés sur le terrain après leur création au cours de la période 2017-2019, alors que Daech s'attachait à maintenir une présence internationale après la défaite du « califat » territorial. Certains ont échoué ou échoueront probablement, mais d'autres ont connu plus ou moins de succès, et la direction générale des provinces de Daech adapte sa planification en conséquence. Bien que le discours public de Daech sur ces « bureaux » et réseaux puisse être exagéré à des fins de propagande, il reflète dans une certaine mesure l'évolution de la situation sur le terrain.

8. Le 3 février 2022, le chef de Daech, Amir Muhammad Sa'id Abdal-Rahman al-Salbi (QDi.426), a été tué lors d'une opération antiterroriste menée par les États-Unis à Atmé, en République arabe syrienne, près de la frontière avec la Türkiye.

Le 10 mars, Daech a reconnu la mort d'Al-Salbi et annoncé que son successeur était Abu al-Hassan al-Hashemi al-Qurashi (non inscrit sur la Liste). Cette annonce a été suivie de nombreuses vidéos montrant des affiliés de Daech dans le monde entier prêtant allégeance au nouveau chef.

1. Finances de Daech

9. De nombreux États Membres continuent d'estimer que les dirigeants de Daech contrôlent environ 25 millions de dollars de réserves (certains estiment que ce montant se situe entre 25 et 50 millions de dollars), et qu'une grande partie des fonds sont toujours en Iraq. Les dépenses du groupe, qui comprennent essentiellement les versements aux combattants et aux membres de leurs familles, dont beaucoup se trouvent dans des camps de personnes déplacées, sont supérieures aux recettes courantes. Les sources de revenus du groupe sont l'extorsion, les enlèvements contre rançon, la zakat, les dons directs et les revenus du commerce et des investissements. Ces diverses sources de revenus ont contribué à établir un système financier qui permet au groupe de s'adapter à diverses circonstances. Les sommes versées aux combattants et à leurs familles ont diminué récemment, un État Membre affirmant que les familles de combattants de Daech recevaient généralement 50 dollars par mois. Néanmoins, un autre État Membre a signalé que des combattants potentiels qui se rendaient en République arabe syrienne se voyaient promettre jusqu'à 1 000 dollars par mois lors de leur recrutement.

10. Les États Membres notent que les dirigeants de Daech ont préservé la capacité du groupe d'orienter des flux de financement vers des affiliés partout dans le monde et de contrôler ces flux, ce qui explique en partie la loyauté dont font preuve ces affiliés. Selon plusieurs États Membres, toutes les transactions impliquant des affiliés sont réalisées par des dirigeants de Daech. Parmi les destinataires figurent le groupe affilié à Daech en Afghanistan, l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIL-K) (QDe.161), qui utilise des passeurs de fonds de confiance, et les affiliés du groupe en Afrique, qui perçoivent des fonds par l'intermédiaire du « bureau » Karrar, basé en Somalie, lequel est cité comme étant responsable des transferts de fonds vers et depuis l'Afrique. Un État Membre a souligné l'importance émergente d'individus basés en Afrique du Sud dans la facilitation des transferts de fonds des dirigeants de Daech vers leurs affiliés en Afrique.

2. Les combattants de Daech et les membres de leur famille en Iraq et en République arabe syrienne

11. Au cours de la période considérée, la situation déjà précaire des combattants terroristes étrangers, des autres combattants de Daech et des membres de leur famille, dont des dizaines de milliers de femmes et d'enfants perçus comme étant associés au terrorisme, qui sont détenus dans le nord-est de la République arabe syrienne s'est encore détériorée. Des dizaines d'assassinats ont été perpétrés dans ces camps et ces prisons. Selon un État Membre, certaines femmes du camp de Hol, surpeuplé, sont considérées comme faisant partie des membres les plus extrémistes de Daech. Nombre de personnes ont réussi à s'évader du camp et des fonds continuent d'y entrer et d'en sortir, essentiellement grâce aux transferts en espèces informels non consignés (*hawala*), distribués en fonction de la taille des familles. En outre, une évasion massive, faisant suite à une attaque complexe menée par Daech à Hassaké, dans le nord-est de la République arabe syrienne, fait planer le spectre de tentatives similaires et a mis en lumière les conditions de vie désastreuses dans les camps et les centres de détention ainsi que les risques de protection pour les enfants. Outre les préoccupations d'ordre juridique et humanitaire et en matière de droits humains, la détention de personnes dans de telles circonstances risque d'exacerber les menaces pour la sécurité.

12. Un État Membre a indiqué que, parmi les personnes détenues dans 11 camps et environ 20 centres dans le nord-est de la République arabe syrienne, 30 000 enfants de moins de 12 ans risquaient d'être endoctrinés par Daech. Un autre État Membre a souligné que le groupe continuait de concentrer ses efforts d'endoctrinement sur les enfants au moyen de son programme « Lionceaux du califat », qui vise à créer une nouvelle génération d'extrémistes, dont beaucoup approchent ou ont atteint l'âge adulte. Un autre encore a noté qu'environ 10 000 combattants terroristes étrangers étaient toujours détenus par les Forces démocratiques syriennes.

3. Armes de Daech

13. Daech a considérablement renforcé l'utilisation de systèmes de drones aériens au cours de l'année écoulée et un État Membre a signalé cette pratique dans le nord de l'Iraq. Grâce à la disponibilité commerciale de drones à faible coût et de haute technologie, qui sont difficiles à suivre, des groupes comme Daech peuvent identifier et attaquer des cibles avec un haut degré de précision. Dans certains cas, il a été noté que Daech les avait utilisés dans des attaques contre des cargos. Le groupe a utilisé des sociétés écrans pour acquérir des drones aériens en Asie, au Canada et aux États-Unis, qu'il a ensuite convertis pour un usage létal. Un État Membre a signalé que les armes antiaériennes et les drones aériens étaient achetés sous forme de pièces détachées et assemblés ultérieurement pour échapper à la détection.

B. Évolution de la situation par région

1. Afrique

Afrique centrale et Afrique australe

14. Le Mozambique a vu une prolifération d'attaques violentes de faible envergure dans les villages de la province de Cabo Delgado, à cause de pertes parmi les dirigeants d'Ahl al-Sunna wal-Jama'a (non inscrit sur la Liste). Les États Membres ont noté que les combattants se regroupent en unités plus petites et plus mobiles le long du corridor qui relie la ville de Macomia à la capitale provinciale, Pemba. Ahl al-Sunna wal-Jama'a concentre ses attaques sur Nangade et sur d'autres districts septentrionaux, notamment Macomia, Meluco et Mueda. Les attaques constantes, les décapitations, les enlèvements, les pillages et la destruction de biens ont provoqué un déplacement massif de la population locale. Les mauvaises conditions météorologiques et la famine imminente ont considérablement ralenti la dynamique dont bénéficiait Ahl al-Sunna wal-Jama'a en avril et en mai. Les insurgés se sont retirés à la recherche de nourriture et de provisions, et un grand nombre d'entre eux se sont rendus aux forces locales. Plus de 200 femmes et enfants ont aussi été libérés par le groupe.

15. La plupart des combattants terroristes étrangers d'Ahl al-Sunna wal-Jama'a sont originaires de la République-Unie de Tanzanie et du Kenya, et d'autres viennent de la Somalie, de la République démocratique du Congo et de l'Ouganda. Le 1^{er} avril a été diffusée une vidéo dans laquelle des membres d'Ahl al-Sunna wal-Jama'a renouvelleraient leur serment d'allégeance au nouveau chef de Daech, Abu al-Hassan.

16. En République démocratique du Congo, les Forces démocratiques alliées (CDe.001) ont tué plus de 383 civils entre décembre 2021 et février 2022, malgré l'opération militaire conjointe que les forces congolaises et ougandaises ont lancée contre le groupe le 1^{er} décembre 2021. Au fur et à mesure que les opérations conjointes ont dispersé les Forces démocratiques alliées, les combattants se sont progressivement déplacés vers l'ouest, élargissant le théâtre du conflit de la frontière ougandaise à l'ouest de la province de l'Ituri, en République démocratique du Congo.

Les Forces démocratiques alliées, dirigées par Seka Baluku (alias Musa Baluku, CDi.036) auraient renouvelé le serment d'allégeance du groupe à Abu Al-Hassan dans une vidéo diffusée le 1^{er} avril. Benjamin Kisokeranio (non inscrit sur la Liste), qui dirige le groupe dissident des Forces démocratiques alliées loyal à Jamil Mukulu (CDi.015), qui rejette l'allégeance à Daech, a été arrêté le 11 janvier, ce qui pourrait affaiblir davantage cette faction. Les membres des Forces démocratiques alliées sont ougandais et congolais, tandis que les combattants terroristes étrangers sont pour la plupart originaires de la République-Unie de Tanzanie, du Kenya, du Rwanda, du Burundi et de la Somalie.

17. Il y a eu une augmentation significative du recrutement de combattants terroristes étrangers par les Forces démocratiques alliées, comme en témoigne l'arrestation de Kényans, de Tanzaniens et de Somaliens dans l'est de la République démocratique du Congo, la plupart d'entre eux étant des combattants aguerris ayant un passé documenté sur plusieurs théâtres de conflit. En janvier, Salim Mohamed Rashid (non inscrit sur la Liste), membre kényan des Forces démocratiques alliées, a été arrêté avec trois compatriotes qui avaient cherché à rejoindre Daech en République arabe syrienne. En février, quatre membres tanzaniens des Forces démocratiques alliées ont été arrêtés à Beni. En mars, les forces conjointes ont tué Abu Aden, un important commandant des Forces démocratiques alliées d'origine somalienne, après quoi deux combattants tanzaniens ont été tués en République démocratique du Congo. En Ouganda, les autorités ont arrêté plus de 100 suspects membres des Forces démocratiques alliées à la suite des attentats à la bombe commis à Kampala en octobre et novembre 2021.

Afrique de l'Ouest

18. L'État islamique du Grand Sahara (QDe.163) aurait été déclaré province autonome de Daech, indépendante du groupe baptisé « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » (QDe.162) au 23 mars, principalement à des fins de propagande. Le groupe a eu du mal à maintenir sa présence dans la zone des trois frontières entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger, car il a été repoussé à la frontière entre le Mali et le Niger après que le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (QDe.159), affilié d'Al-Qaïda, a lancé des opérations visant à récupérer la zone située au sud de la route nationale 20. En outre, l'État islamique du Grand Sahara a dû affronter des Touaregs daoussak et des groupes armés locaux au Mali qui rejetaient les atrocités et les extorsions commises par Daech. Compte tenu de la détérioration de ses activités de propagande et de sa visibilité opérationnelle, le groupe a lancé fin mai une campagne visant à créer un deuxième sanctuaire à l'est de Ménaka.

19. Dans le nord-est du Nigéria, le groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » a confirmé sa domination sur les vestiges de Jama'atu Ahlis Sunna Lidda'Awati Wal-Jihad (Boko Haram) (QDe.138). Quelques combattants de Boko Haram restent dans la zone frontalière avec le Niger sous le nom de Bah Koura (non inscrit sur la Liste), mais le groupe a été affaibli par le transfert de la plupart de ses combattants à « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » ou leur reddition au Gouvernement nigérian. Le statut d'Abu Moussab al-Barnawi (non inscrit sur la Liste) n'est pas clairement établi : alors que certains États Membres l'ont déclaré mort, d'autres affirment qu'il est actif à la tête du bureau Furqan.

Afrique de l'Est

20. En Somalie, entre 200 et 280 combattants de Daech restent au Puntland, mais n'ont pas la capacité de mener des opérations d'envergure en raison des attaques d'Al-Shabaab (SOe.001). Malgré leur manque de moyens, ce groupe héberge le « bureau » Karrar, dirigé par l'émir de Daech en Somalie, Abdul Qadir Mumin (non

inscrit sur la Liste), originaire du Puntland et possédant la double nationalité somalienne et britannique. Selon les États Membres, Al-Karrar faisait office de plaque tournante financière en Afrique et transmettait des fonds à l'EIIL-K. Un État Membre a indiqué que ces fonds étaient acheminés vers l'Afghanistan via le Yémen, tandis qu'un autre a affirmé que l'argent était transféré par une cellule implantée au Royaume-Uni. Une partie des fonds serait générée en Somalie par l'extorsion des acteurs du secteur du transport maritime et par des taxes illicites.

Afrique du Nord

21. En Égypte, Ansar Beit el-Maqdes (non inscrit sur la Liste) a pu mener plusieurs attaques terroristes depuis janvier, dans la ville de Rafah et dans le centre de la province du Sinaï, notamment dans les districts de Nousseïriyat, de Tarabin, de Boura, de Toumaa et de Qabr Amir. Ansar Beit el-Maqdes a également attaqué un gazoduc dans la région d'Omariya et enlevé quatre agents d'entretien du réseau routier. Le groupe a lancé deux attaques contre les forces armées égyptiennes, tuant 18 soldats. Malgré ces attaques, les États Membres estiment que le groupe perd de sa force grâce au succès des opérations antiterroristes menées par les forces égyptiennes ainsi qu'à un effort concerté déployé par le Gouvernement égyptien dans la région du Sinaï pour répondre aux griefs sous-jacents des communautés locales, notamment des tribus bédouines, au sein desquelles le groupe recrute le plus. Un État Membre a noté que le groupe était principalement situé dans le nord du Sinaï et qu'il comptait environ 500 combattants.

22. Certains États Membres estiment que l'État islamique d'Iraq et du Levant-Libye (EIIL-Libye) (QDe.165) est confiné au sud de la Libye, où il mène des attaques contre diverses milices. Le groupe cherche à réactiver ses centres logistiques dans le nord du pays, en particulier à Bani Walid et près de la frontière avec la Tunisie, à Sabrata, afin de faciliter la reconstitution de ses effectifs grâce à des combattants terroristes étrangers. L'EIIL-Libye a été affaibli par la mort de plusieurs de ses dirigeants et par des raids militaires menés à Sabha et à Bani Walid, qui ont réduit les capacités opérationnelles du groupe. Selon l'évaluation d'un État Membre, l'EIIL-Libye dispose actuellement de moins de 100 combattants dans le pays.

23. L'EIIL-Libye a mis en place une nouvelle stratégie dans le sud de la Libye pour se disperser et se déplacer en petits groupes afin d'échapper à la détection des services de sécurité libyens et d'autres forces de lutte contre le terrorisme. Certains combattants terroristes étrangers originaires d'Afrique subsaharienne auraient établi des liens entre l'EIIL-Libye et d'autres groupes terroristes au Sahel, en Somalie et au Soudan. Un État Membre a noté que l'EIIL-Libye cherchait à recruter des migrants dans les pays voisins, tandis qu'un autre a indiqué que le groupe entretenait des liens avec des groupes terroristes nigériens et que des combattants terroristes étrangers libyens pourraient avoir rejoint le groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » dans le bassin du lac Tchad.

24. Au Maroc, les services de sécurité ont arrêté neuf individus pro-Daech entre janvier et mai. Deux d'entre eux cherchaient à rejoindre d'autres zones de conflit, notamment en Afghanistan. Un était en possession de manuels pour la fabrication d'explosifs artisanaux. Malgré les succès de la lutte antiterroriste, la menace liée à Daech et à Al-Qaida est toujours présente dans le pays.

2. Moyen-Orient

L'Iraq et la République arabe syrienne

25. Daech continue de perdre un grand nombre de hauts responsables en Iraq et en République arabe syrienne, malgré des succès opérationnels sporadiques lorsque le

groupe parvient à exploiter des failles de sécurité. La mort du chef de Daech, Al-Salbi, a été annoncée par un nouveau porte-parole, l'ancien porte-parole, Abu Hamza al-Qurashi (non inscrit sur la Liste), ayant été tué dans une frappe aérienne dans la province d'Alep en novembre 2021. Il n'y a pas de consensus entre les États Membres concernant l'identité du nouveau chef, Abu al-Hassan. Parmi les candidats potentiels figurent l'Iraqien Juma'a Awwad Ibrahim al-Badri (non inscrit sur la Liste), frère de l'ancien chef de Daech, Abu Bakr al-Baghdadi, et Abd al-Raouf al-Muhajir (non inscrit sur la Liste), qui aurait précédemment été le chef de la direction générale des provinces. Le nom le plus fréquemment évoqué est celui de Bashar Khattab Ghazal al-Sumaida'i (alias Docteur Zayd, non inscrit sur la Liste). Certains États Membres considèrent Al-Sumaida'i comme un idéologue influent, bien que celui-ci n'ait pas récemment occupé de poste opérationnel important au sein de Daech, ce qui l'aurait positionné comme un successeur crédible. Selon certaines informations, il a été arrêté près d'Istanbul en mai, un endroit peu probable pour un chef de Daech, ce qui laisserait penser qu'Abu al-Hassan est toujours en fuite. Daech ne s'est pas encore exprimé à ce sujet.

26. Malgré l'attrition des hauts responsables du groupe, les États Membres n'ont observé aucun changement notable dans la direction impulsée par le groupe ou dans ses opérations dans la zone principale du conflit. Daech reste une menace persistante en raison de sa structure décentralisée et de sa capacité de fomenter des attaques complexes. La frontière entre l'Iraq et la Syrie reste une zone de grande vulnérabilité, où opèrent de multiples réseaux de contrebande. D'après les estimations, Daech posséderait en tout, dans ces deux pays, entre 6 000 et 10 000 combattants, concentrés principalement dans les zones rurales, et qui seraient majoritairement syriens et iraqiens ; un certain nombre de ressortissants de pays tiers se trouveraient également dans les camps de Hol et Roj.

27. En République arabe syrienne, Daech a lancé une opération majeure le 20 janvier pour libérer des combattants de la prison de Sinaa à Hassaké, où environ 5 000 combattants étaient détenus. La plupart des États Membres estiment qu'entre 100 et 300 combattants ont fui vers le désert de Badiya ou franchi la frontière avec l'Iraq. Ce nombre est compensé par les pertes que le groupe a subies lors de l'attaque, ce qui limite l'impact net de l'opération. Aucun haut responsable de Daech n'aurait réussi à s'échapper. Néanmoins, l'attaque a donné un coup de fouet à la propagande du groupe et montré que celui-ci donnait la priorité aux attaques contre les prisons où se trouvent ses membres, dont il cherche à tirer parti pour se relancer. Les États Membres estiment qu'il faut s'attendre à davantage de tentatives d'évasion.

28. Daech a mené d'autres attaques sporadiques en utilisant des tactiques d'insurrection. Ces activités ont surtout été menées à Deïr el-Zor, dans le sud de Raqqa et de Hassaké, dans l'est de Homs et dans le sud-ouest des provinces de Deraa et de Soueïda. Daech a repris ses activités d'entraînement qui avaient été précédemment réduites, notamment dans le désert de Badiyé. Un État Membre a noté quelques activités peu fréquentes à Damas.

29. En Iraq, les opérations antiterroristes menées contre Daech ont continué de donner lieu à des arrestations et permis de renforcer la sécurité. Toutefois, des cellules actives de Daech demeurent dans des zones reculées et le groupe a continué de mener des attaques contre les infrastructures et les zones cultivées, notamment dans les provinces de Diyala, Salaheddin et Kirkouk. Le 21 janvier, 11 soldats ont été tués dans une attaque contre une base de l'armée iraquienne dans la province de Diyala. Le 23 mai, Daech a tué 12 civils lors de deux opérations menées dans les provinces de Kirkouk et de Diyala, au cours desquelles des agriculteurs ont été pris pour cible alors qu'ils récoltaient leurs cultures. Un État Membre a noté que des membres de Daech impliqués dans les récentes attaques menées dans ces zones pourraient s'être

échappés de centres de détention situés de l'autre côté de la frontière syrienne. Des attaques ont également eu lieu dans les provinces d'Anbar et de Ninive, où Daech opère principalement au moyen de petites cellules mobiles.

30. Les informations obtenues de Sami Jasim Muhammad al-Jaburi (non inscrit sur la Liste), dont l'arrestation a été annoncée par l'Iraq en octobre 2021 (voir S/2022/83), montrent qu'il était, jusqu'à sa capture, responsable des finances de Daech. Il a également occupé simultanément les postes de « calife » adjoint et de membre du « comité délégué ». Plusieurs États Membres estiment que sa capture a perturbé le groupe, en particulier ses finances, et que les fonctions qu'il occupait pourraient désormais être assumées par plusieurs personnes.

31. Pendant le Ramadan, de début avril à début mai, Daech a mené une intense campagne d'opérations à l'échelle mondiale pour venger la mort de son chef et de son porte-parole. En Iraq, le groupe a revendiqué plus de 80 attaques dans le cadre de cette campagne, qui ont malgré tout fait relativement peu de victimes parmi les forces de sécurité et les communautés irakiennes qui étaient les principales cibles.

Péninsule arabique

32. On estime qu'au Yémen, Al-Qaida éclipse l'État islamique d'Iraq et du Levant-Yémen (EIIL-Yémen) (QDe.166). Ce dernier est sur une trajectoire descendante et n'a pas mené d'attaques récentes. Un État Membre a signalé que certains combattants de l'EIIL-Yémen s'étaient assimilés à diverses forces tribales du pays et avaient été réintégrés dans le conflit yéménite global. Leur expérience sur le champ de bataille laisse penser qu'ils restent une menace potentielle, mais le manque de ressources et de leadership empêcherait toute résurgence à court terme. La valeur du Yémen pour Daech peut résider dans la présence du « bureau » Umm al-Qura de la direction générale des provinces et dans la facilitation et les liens financiers à travers la mer Rouge vers le « bureau » Karrar en Somalie.

3. Europe

33. L'activité de Daech s'est réduite principalement à lancer des appels aux sympathisants pour qu'ils reprennent les attaques en Europe. Le niveau de la menace est jugé modéré et le phénomène du « loup solitaire » a régressé. Les récentes attaques en Europe revendiquées par Daech ont été menées principalement par des individus souffrant de problèmes de santé mentale qui ont été inspirés par le groupe mais n'ont pas bénéficié de soutien logistique ou économique de la part de celui-ci. La détection précoce de ces attaques constitue un défi de taille pour les services de répression.

34. La radicalisation et le recrutement dans les prisons restent les principales causes de la menace. La plupart des personnes incarcérées en Europe pour s'être rendues en République arabe syrienne avant 2015 ont été condamnées à des peines courtes et devraient être libérées d'ici 2025. Une question connexe est la perspective de retour des femmes. Si le nombre de détenues terroristes reste faible, les prisons européennes doivent se préparer à un afflux potentiel de femmes revenant des camps de détention au cours des prochaines années, et notamment prendre des dispositions concernant la prise en charge et la garde de leurs enfants, dans l'intérêt supérieur de ceux-ci. Les États Membres restent préoccupés par le retour de combattants terroristes qui tentent d'établir des cellules en Europe en vue de mener des attaques plus sophistiquées, notamment en passant par le Kosovo⁵.

35. En février, trois personnes ont été arrêtées en Espagne car elles auraient utilisé un réseau complexe de sociétés écrans afin de détourner des fonds vers un groupe

⁵ Toute mention du Kosovo doit s'interpréter à la lumière de la résolution 1244 (1999).

terroriste basé en Libye, lié à Daech et dirigé par Mohamed Salem Bahroun (alias El Far, non inscrit sur la Liste). Elles ont été accusées de gérer un réseau criminel impliquant de la contrebande de pétrole, de faux passeports, de l'argent placé dans des paradis fiscaux et le transfert de combattants terroristes blessés sur le champ de bataille vers des cliniques privées en Espagne. Le groupe aurait utilisé des passeurs, des virements bancaires et des réseaux *hawala* pour transférer des fonds arrivés en Espagne depuis la Libye vers divers pays, notamment la Türkiye et la Tunisie, et, finalement, vers Antigua-et-Barbuda. On estime que 4 millions de dollars ont été blanchis. Les enquêtes se poursuivent.

4. Asie

Asie centrale et Asie du Sud

36. En Afghanistan, Sanaullah Ghafari (alias Shahab al-Muhajir, QDi.431) reste le chef de l'EIIL-K. Selon un État Membre, il serait épaulé par Mawlawi Rajab Salaheddin (dit Mawlawi Hanas) (adjoint), Sultan Aziz Azzam (porte-parole), Abou Mohsin (chef des finances), Qari Chahadat (responsable de la formation), Qari Saleh (chef du renseignement) et Qari Fateh (chef des opérations militaires).

37. Le chef actuel du « bureau » Siddiq est le cheikh Tamim al-Kurdi (non inscrit sur la Liste), qui était auparavant membre de la structure centrale de Daech. Il a été nommé par la direction générale des provinces et est arrivé en Afghanistan en 2020. Daech considère l'Afghanistan comme une base pour l'expansion de ses activités dans toute la région aux fins de la réalisation de son projet de « grand califat ». L'EIIL-K cherche à renforcer ses capacités en recrutant des membres d'autres groupes terroristes, ainsi qu'en attirant des combattants taliban mécontents et des minorités ethniques locales insatisfaites. Un État Membre a signalé la défection de 50 combattants ouïghours du Mouvement islamique du Turkestan oriental (QDe.088) qui ont rejoint l'EIIL-K. Plusieurs États Membres ont signalé que l'EIIL-K avait été en mesure de recruter grâce au versement de salaires mensuels plus élevés.

38. Il semble que les attaques revendiquées par l'EIIL-K ou qui lui sont attribuées ont diminué, mais que leur portée géographique s'est élargie. En avril et en mai, le groupe a affirmé avoir tiré des roquettes sur le Tadjikistan et l'Ouzbékistan. Bien que les deux pays nient que des roquettes aient atteint leur territoire, le risque de telles attaques demeure. L'objectif était de démontrer l'incapacité des forces de sécurité de facto à contrôler les frontières et d'attirer de nouvelles recrues de l'EIIL-K dans la région. Il n'est pas certain que l'EIIL-K puisse reprendre le contrôle des territoires perdus dans l'est de l'Afghanistan. S'il y parvenait, il pourrait s'avérer difficile pour les Taliban de les reconquérir et, selon un État Membre, l'EIIL-K serait alors en mesure de développer une capacité de menace à l'échelle mondiale à partir de l'Afghanistan.

Asie du Sud-Est

39. La menace que représentent les groupes affiliés à Daech a largement reculé, à l'exception du risque d'attentats commis par des individus isolés ou inspirés par ce groupe et de quelques poches d'activité subsistant principalement dans le sud des Philippines. On estime que Daech en Asie de l'Est compte jusqu'à 200 combattants dans le sud des Philippines et est capable de mener des attaques à petite échelle. Les autorités philippines ont annoncé en mars, et les États Membres ont confirmé, que le nouveau chef de Daech en Asie de l'Est était Abu Zacharia (alias Jer Mimbantas, alias Fahaudin Hadji Satar, non inscrit sur la Liste). Il serait un ancien chef du groupe Maute, un affilié de Daech qui a brièvement tenu la ville de Marawi en 2017. En mars, les autorités philippines ont tué un chef du groupe Abu Sayyaf à Basilan, ce qui montre que le groupe continue de perdre des dirigeants (voir S/2021/68). Le porte-

parole présumé de Daech en Asie de l'Est, Abdulfatah Omar Alimuden (alias Abu Huzaifah, non inscrit sur la Liste), a été tué lors d'une opération militaire à Datu Saudi Ampatuan, dans la province de Maguindanao, le 6 juin. Abu Huzaifah était responsable des transactions financières entre le groupe et les dirigeants de Daech dans la principale zone de conflit.

III. Bilan des mesures prises face à l'évolution de la menace

A. Aperçu général

40. L'Organisation des Nations Unies, les États Membres et les organisations internationales, régionales et sous-régionales ont continué de renforcer, d'affiner et de promouvoir l'utilisation d'outils et de mesures efficaces pour empêcher Daech et ses affiliés de compromettre les perspectives de paix et pour faire face à la menace que représentent Daech, ses affiliés et ses partisans. Certains groupes terroristes et radicaux ont incité leurs partisans à profiter de la guerre en Ukraine et de la disponibilité des armes, notamment en menant des attaques en solitaire en Europe. Les terroristes et les groupes extrémistes violents ont également tiré parti de la situation pour diffuser des contenus haineux, des appels à la violence et de la désinformation en ligne.

41. Le 7 avril, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1373 \(2001\)](#) concernant la lutte antiterroriste et le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'EIL (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés ont examiné, lors d'une séance d'information conjointe ouverte, l'évolution de la menace posée par Daech en Afrique, ainsi que les mesures prises par les États Membres face à cette menace et aux problèmes connexes. L'examen a porté sur des questions telles que l'expansion de Daech en Afrique, la résilience de la société civile face au terrorisme et la menace que les affiliés de Daech en Afrique pourraient faire peser sur les autres continents.

42. Les définitions trop vaste du terrorisme, propices à une large interprétation dans la législation ou la promulgation de nouvelles lois par de nombreux États, présentent un risque d'abus de la part des forces de l'ordre et d'autres représentants de la loi, ce qui pourrait nuire à l'efficacité des mesures prises contre Daech. Par conséquent, en mai 2022, le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'Espagne ont organisé conjointement la Conférence internationale de haut niveau sur les droits humains, la société civile et la lutte contre le terrorisme à Malaga. Les personnes qui y ont participé, parmi lesquelles 44 représentantes et représentants de la société civile, ont partagé leurs expériences en matière de conception de mesures de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent propice au terrorisme qui soient respectueuses des droits humains et de l'état de droit et qui tiennent compte de la dimension de genre.

43. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a continué d'analyser les questions nouvelles, les tendances et les faits nouveaux, comme l'a prescrit le Conseil de sécurité dans sa résolution [2617 \(2021\)](#)⁶. Après deux ans de travail en ligne et selon des modalités hybrides en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la Direction exécutive a repris ses visites d'évaluation sur place pour le compte du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1373 \(2001\)](#)

⁶ Voir Nations Unies, Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, étude intitulée « The interrelationship between counter-terrorism frameworks and international humanitarian law », janvier 2022, et rapport intitulé « The state of international cooperation for lawful access to digital evidence: research perspectives », janvier 2022.

concernant la lutte antiterroriste et effectué une visite d'ensemble en Bulgarie en avril.

44. Les entités du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme ont continué à collaborer avec les États Membres pour renforcer la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme et pour fournir une assistance concernant une série de questions prioritaires ou nouvelles en matière de lutte contre le terrorisme. Le Pacte regroupe actuellement 45 entités, le Groupe d'action financière et l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD) l'ayant rejoint en avril. Le Comité de coordination du Pacte a tenu sa huitième réunion en juin afin de renforcer la coopération internationale et régionale pour faire face à la menace terroriste croissante en Afrique.

B. Les membres présumés de Daech et les membres de leur famille dans les zones de conflit

1. Situation actuelle

45. La détérioration de la situation dans les centres et camps de détention en Iraq et dans le nord-est de la République arabe syrienne reste vivement préoccupante. Les conditions dans lesquelles vivent les combattants terroristes étrangers et les membres de leur famille, en particulier les femmes et les enfants, posent des problèmes complexes et graves en matière de droits humains, d'aide humanitaire et de sécurité, qui nécessitent une attention et une action urgentes. Les conditions dans les camps de Hol et Roj et dans les centres de détention du nord-est de la République arabe syrienne ont été encore aggravées par les restrictions imposées pour empêcher la propagation de la COVID-19. L'attaque menée par Daech contre la prison de Sinaa en janvier 2022 et les informations faisant état d'une recrudescence de la violence et des meurtres dans le camp de Hol, dont celui d'un travailleur humanitaire, sont des rappels pressants des implications de cette situation persistante sur la sécurité et de la nécessité d'une action rapide et concertée de la communauté internationale, dans le respect des droits humains.

2. Mesures de rapatriement

46. Le rapatriement des combattants terroristes étrangers et des membres de leur famille, en particulier les femmes et les enfants, se poursuit par intermittence. Une des principales difficultés qui subsistent consiste à assurer le rapatriement librement consenti de ces personnes, en toute sécurité, dans la dignité et dans le plein respect des obligations respectives des États au regard du droit international, et en particulier la nécessité d'engager des poursuites à leur encontre, le cas échéant, et de garantir leur réhabilitation et leur réintégration. Le consentement des gouvernements concernés pour toute activité à mener dans les territoires se trouvant sous leur contrôle est une considération primordiale dans tous les efforts de rapatriement. Les États Membres sont toujours aux prises avec diverses questions, notamment concernant la réalisation d'évaluations des risques complètes et tenant compte des questions de genre, la prise en compte des besoins particuliers des enfants, le respect des exigences en matière de preuve et de juridiction, la lutte contre le risque de radicalisation violente en prison et l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de poursuites, de réadaptation et de réintégration sur mesure, associant l'ensemble des pouvoirs publics et mobilisant l'ensemble de la société.

47. Malgré les progrès réalisés par le Gouvernement iraquien, qui a rapatrié plus de 2 500 personnes, quelque 28 000 ressortissants irakiens se trouvent toujours dans le camp de Hol et un nombre indéterminé se trouve dans des centres de détention. En

mars, le Cadre global pour l'appui des Nations Unies au rapatriement des nationaux de pays tiers depuis la République arabe syrienne et l'Iraq, coprésidé par le Bureau de la lutte contre le terrorisme et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a achevé le premier exercice exploratoire conjoint en Iraq, dans le but de jeter les bases d'un programme de travail mobilisant l'ensemble de l'ONU à l'appui des efforts de rapatriement du Gouvernement iraquien.

48. L'UNICEF continue d'aider les États Membres à mettre en place des services de réintégration globaux et fondés sur des faits afin que les rapatriés puissent réussir leur réinsertion sociale en toute sécurité. Il travaille aussi avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'autres entités des Nations Unies pour favoriser la réintégration communautaire, prévenir la discrimination et la stigmatisation et faciliter l'accès aux services sociaux de base.

3. Poursuites et enquêtes

49. L'UNITAD a répondu aux demandes d'assistance des instances chargées des poursuites dans d'autres pays que l'Iraq concernant les membres étrangers de Daech susceptibles d'avoir été rapatriés ou en cours de rapatriement. Elle a appuyé le parquet suédois dans le procès d'une Suédoise accusée d'avoir commis des crimes de guerre lorsqu'elle était dans les rangs de Daech et a utilisé des technologies d'intelligence artificielle pour répondre plus efficacement aux demandes d'information des États Membres.

50. En mars, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a lancé un module de formation sur les interrogatoires d'enquête, un outil de référence essentiel pour permettre aux fonctionnaires nigériens de mener des enquêtes et des poursuites respectueuses des droits humains dans les affaires de terrorisme. L'ONUDC a renforcé les capacités du Maroc à enquêter sur les infractions terroristes, y compris celles commises par des combattants terroristes étrangers et des rapatriés, dans le respect de l'état de droit et des droits humains et en tenant compte de la dimension de genre. Au Niger, l'ONUDC a contribué à renforcer les capacités des services de répression et de justice pénale en matière de collecte et d'utilisation des éléments de preuve provenant du champ de bataille dans les zones de conflit afin de traduire les terroristes en justice, dans le respect des droits humains et de l'état de droit.

4. Réadaptation et réintégration

51. Les prisons peuvent être des foyers de radicalisation pouvant conduire au terrorisme et de recrutement de terroristes, faisant des délinquants terroristes ou des personnes attirées par les idéologies terroristes des menaces potentielles pour la sécurité publique lors de leur libération. Ce phénomène montre à quel point il est urgent de traiter les questions relatives à la gestion des prisons, notamment la ségrégation des détenus dans le cadre des mesures sanitaires liées à la COVID-19 et pour des motifs humanitaires.

52. Entre février et avril, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), en partenariat avec le Centre international pour la lutte contre le terrorisme et le Bureau du Conseiller pour les questions de sécurité nationale de l'Iraq, a organisé des tables rondes sur les poursuites, la réhabilitation et la réintégration avec les institutions gouvernementales concernées à Erbil et à Bagdad. L'OIM a également apporté son soutien à l'accueil, à la réintégration et à la réhabilitation des combattants terroristes étrangers et de leurs familles, y compris les familles des combattants terroristes étrangers décédés, ainsi que des combattants terroristes étrangers libérés de prison dans les Balkans occidentaux.

53. La Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) a continué de travailler avec les autorités pénitentiaires, les services de répression, les juges, les procureurs et les avocats de la défense irakiens afin de prévenir la torture, de promouvoir le respect des principales conditions juridiques et des garanties procédurales, et de remédier à la surpopulation aiguë des centres de détention, à titre de mesure de prévention de l'extrémisme violent.

54. L'ONUDC, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et le Bureau de lutte contre le terrorisme ont poursuivi la mise en œuvre d'un projet conjoint intitulé « Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram » et aidé le Cameroun, le Niger, le Nigéria et le Tchad à renforcer la coopération transfrontières et à élaborer des approches globales et sur mesure à des fins de contrôle, de poursuites, de réadaptation et de réintégration. Les trois entités ont également poursuivi leur partenariat avec l'Indonésie afin de mettre au point des pratiques efficaces pour la gestion, la réadaptation et la réintégration des prisonniers et des extrémistes violents accusés ou déclarés coupables d'infractions liées au terrorisme.

C. Coopération internationale et régionale

55. Depuis le précédent rapport, l'Organisation des Nations Unies, les États Membres et les organisations internationales, régionales et sous-régionales ont continué à renforcer la coopération et la coordination internationales et régionales en matière de lutte contre le terrorisme. Des progrès notables ont été réalisés, notamment en Asie centrale et en Afrique.

56. En mars 2022, les États d'Asie centrale ont adopté la nouvelle version du Plan d'action conjoint pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies en Asie centrale, avec l'appui technique du Bureau de lutte contre le terrorisme et du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a contribué aux activités menées par l'ensemble de l'ONU pour aider les États Membres d'Asie centrale à mettre fin à l'approvisionnement des terroristes en armes légères et de petit calibre et à améliorer l'utilisation de la biométrie dans les contrôles aux frontières. En mai, le Bureau de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'ONUDC et le Bureau des affaires de désarmement ont tenu des consultations avec l'Ouzbékistan dans le cadre de l'action menée pour renforcer les capacités des pays d'Asie centrale de prévenir et combattre le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre et leur fourniture aux terroristes. En juin, le Bureau de lutte contre le terrorisme a lancé le réseau d'alerte rapide concernant le terrorisme en Asie centrale afin de faire face aux problèmes de sécurité et aux menaces émanant de l'Afghanistan.

57. Le Bureau de lutte contre le terrorisme s'est coordonné avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs afin de renforcer le soutien aux États Membres et aux organisations sous-régionales dans la lutte contre la menace terroriste croissante que représentent les groupes affiliés à Daech dans la région des Grands Lacs. Dans le cadre d'une initiative conjointe visant à aider les pays du bassin du lac Tchad à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies de contrôle, de poursuite, de réadaptation et de réintégration des personnes associées à Boko Haram, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'ONUDC, en étroite collaboration avec la Commission du bassin du lac Tchad, ont organisé un atelier bilatéral de coopération entre le Niger et le Nigéria, un atelier régional pour les pays du bassin du lac Tchad et un atelier national pour le Cameroun. L'ONUDC et la Direction exécutive ont poursuivi leur

partenariat en aidant le Mozambique à renforcer ses capacités en matière de collecte et de préservation des éléments de preuve, tout en mettant en œuvre un mécanisme national de gel des avoirs, en favorisant la coopération interinstitutionnelle et en élaborant une stratégie nationale de lutte contre le terrorisme.

D. Aide aux victimes de Daech

58. Certains États Membres ont pris des mesures pour mettre en œuvre des approches centrées sur les personnes rescapées afin de venir en aide aux victimes et aux survivant(e)s de la violence sexuelle et fondée sur le genre en Iraq et en République arabe syrienne, mais ces efforts ont parfois exclu certaines communautés ou certains groupes religieux. En Iraq, des progrès limités ont été faits s'agissant d'amener les membres de Daech ayant commis des violences à répondre de leurs actes. Plusieurs personnes soupçonnées d'être des membres de bas niveau de Daech ont été inculpées en vertu de la législation antiterroriste, mais aucune affaire ne portait sur des accusations de violences sexuelles. Une législation établissant une base permettant de poursuivre les membres de Daech pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide marquerait une avancée cruciale pour les amener à répondre de leurs actes en Iraq.

59. L'ONU a continué d'aider l'Iraq à appliquer la loi sur le soutien aux rescapées yézidiées et la MANUI a continué d'aider le Gouvernement à mettre en œuvre le communiqué conjoint sur la prévention des violences sexuelles liées au conflit et les mesures prises pour y faire face. L'UNITAD a continué de fournir un soutien en matière d'analyse et d'enquête à l'équipe d'établissement des faits conjointe créée par les parquets français et suédois pour enquêter sur les principaux crimes internationaux commis par Daech contre la communauté yézidie. En avril, l'équipe a participé à une session du réseau d'enquête et de poursuites concernant les génocides, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre de l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale, organisée aux Pays-Bas.

60. Au 31 mars, au moins 1 301 enfants avaient été condamnés pour des motifs liés à la sécurité nationale en Iraq, notamment leur association présumée avec des groupes armés, principalement Daech, et purgeaient des peines allant jusqu'à 15 ans. L'ONU n'a aucune connaissance de programmes spécifiques mis en place dans les centres de correction pour mineurs en vue de réunir les enfants avec leurs familles et de les réintégrer dans la communauté après leur libération. Dans le cadre du Programme mondial sur l'élimination de la violence contre les enfants, l'ONUSD a mené à bien un projet sur les approches sur mesure de réinsertion des enfants perçus comme associés ou affiliés à Daech en Iraq, y compris des ateliers sur les procédures d'enquête à l'intention des juges, des procureurs, des enquêteurs de police et des avocats, ainsi qu'un mentorat pour les travailleurs sociaux et le personnel judiciaire.

61. En février, l'ONUSD a commencé à mettre en œuvre un projet sur le renforcement de la résilience face à l'extrémisme violent qui se concentre sur les enfants victimes et témoins du terrorisme et de l'extrémisme violent au Nigéria. En Indonésie, en partenariat étroit avec l'Agence nationale de lutte contre le terrorisme, un atelier de formation des formateurs a été organisé à l'intention des agents des services de répression qui s'occupent des enfants associés à des groupes terroristes et extrémistes violents, y compris les enfants rapatriés.

E. Contre le financement du terrorisme

62. L'ONU a continué d'aider les États Membres et les organisations internationales et autres à renforcer les capacités nationales et à resserrer la collaboration régionale

afin de lutter contre le financement du terrorisme. En mars, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a dirigé des consultations pilotes avec l'Ouganda afin de définir les besoins d'assistance technique pour la mise en œuvre d'initiatives ciblées. Le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive ont soutenu le Bureau exécutif de contrôle et de non-prolifération des Émirats arabes unis dans la mise en œuvre de sanctions financières ciblées. En mai, le Bureau de lutte contre le terrorisme, en partenariat avec l'Union européenne et le Groupe antiblanchiment de l'Afrique orientale et australe, a organisé un atelier de renforcement des capacités visant à empêcher que les organismes à but non lucratif soient utilisés aux fins du financement du terrorisme. L'UNITAD a continué d'enquêter sur la structure économique de Daech, la mainmise sur des secteurs agricoles locaux et l'asservissement, le pillage et la persécution des minorités ethniques et religieuses dans tout l'Iraq.

63. L'ONU a continué de coopérer avec le Groupe d'action financière et son Groupe de coordination du réseau mondial, notamment en faisant régulièrement le point sur le financement par Daech, Al-Qaïda et leurs affiliés, les risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme liés au trafic de migrants, et l'utilisation de l'art, des antiquités et d'autres objets culturels comme outils pour le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a appuyé les travaux de plusieurs organismes régionaux de type Groupe d'action financière lors de leurs réunions plénières et manifestations thématiques respectives et veillé à la cohérence des résultats des évaluations mutuelles et des recommandations formulées à l'issue des évaluations effectuées au nom du Comité contre le terrorisme, le cas échéant. En mars, le Bureau de lutte contre le terrorisme, en collaboration avec le Groupe d'action financière d'Amérique latine et avec le soutien de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et de l'Équipe de surveillance, a organisé une conférence régionale sur la mise en œuvre de sanctions financières ciblées et le renforcement de la coopération internationale et de la coordination nationale pour lutter contre le financement du terrorisme en Amérique latine.

F. Gestion des frontières et application de la loi

64. L'ONU a lancé de nouvelles initiatives visant à renforcer davantage l'éventail de capacités des États Membres en matière de gestion des frontières et d'application de la loi. En février, le Bureau de lutte contre le terrorisme, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et l'Union européenne ont lancé conjointement l'initiative « Tech Against Terrorism » ; dans ce cadre, une réunion de groupe d'experts sur l'utilisation de l'intelligence artificielle pour l'analyse des réseaux sociaux et une table ronde d'experts sur la lutte contre le terrorisme et la criminalistique numérique des systèmes de drones aériens ont été organisées le mois suivant. Le Bureau a également mis en place le Réseau mondial d'experts en protection des cibles vulnérables afin de favoriser les synergies et d'échanger des informations et des bonnes pratiques sur ce sujet.

65. Dans le cadre de divers programmes, le Bureau de lutte contre le terrorisme et ses partenaires ont continué d'aider les États Membres à renforcer leurs capacités en matière de gestion des frontières et d'application de la loi. Le Programme des Nations Unies de lutte contre les déplacements des terroristes, dirigé par le Bureau et exécuté en partenariat avec d'autres entités des Nations Unies et INTERPOL, aide actuellement plus de 50 États Membres à détecter et à prévenir les menaces liées au terrorisme et à d'autres crimes graves aux frontières grâce à la prestation de conseils et d'avis juridiques, et en fournissant une formation et un appui opérationnel. En février, le Programme mondial de lutte contre les menaces terroristes pesant sur des cibles vulnérables a tenu, sous l'égide de la Direction exécutive du Comité contre le

terrorisme, des consultations approfondies sur le niveau de capacité et de préparation. De février à juin 2022, le Programme a permis d'élaborer des plans d'action nationaux pour le Togo et la Tunisie et fourni un soutien au renforcement des capacités de plus de 150 fonctionnaires de ces deux pays.

66. Dans le cadre du Programme des Nations Unies sur les modèles d'évaluation des menaces pour la sûreté de l'aviation, le Bureau de lutte contre le terrorisme a mené à bien un programme pilote au Botswana en février et aidé le Nigeria à réviser son cadre de coordination à la suite des récentes attaques contre l'infrastructure aérienne du pays. Dans le cadre de son programme des cellules de fusion, le Bureau a fourni un soutien au renforcement des capacités au Botswana, à la République démocratique du Congo, au Ghana, au Mozambique, à l'Ouganda, au Togo et au secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe afin d'améliorer leurs mécanismes de coordination interinstitutions de lutte contre le terrorisme. De mars à mai, le Programme mondial d'enquêtes antiterroristes, dirigé par le Bureau, a dispensé une formation aux entités chargées de la lutte contre le terrorisme et de l'application de la loi au Ghana, au Kenya, au Niger et au Togo.

67. Le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, qui relève du Bureau de lutte contre le terrorisme et de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, a continué de mener des activités dans le cadre de l'initiative sur l'utilisation et l'échange responsables des données biométriques dans le contexte de la lutte contre le terrorisme et de mettre en œuvre la résolution [2396 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, notamment en s'appuyant sur le Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme. Les deux entités ont organisé des ateliers régionaux pour l'Asie du Sud-Est et l'Asie centrale, ainsi que des ateliers nationaux pour le Tadjikistan et la Thaïlande, afin de renforcer les capacités en matière d'utilisation responsable des données biométriques.

68. Le respect des droits humains et l'état de droit sont des éléments essentiels d'une lutte efficace contre le terrorisme. En mai, en partenariat avec l'ONUDC, l'Organisation maritime internationale et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Bureau de lutte contre le terrorisme a conclu un atelier régional sur les bonnes pratiques en matière de gestion de la sécurité aux frontières à l'intention des agents chargés de l'application des lois du Burkina Faso, du Ghana, du Mali, du Maroc et du Niger. Le bureau régional du Haut-Commissariat pour l'Afrique centrale, épaulé par le Bureau de lutte contre le terrorisme, a mené à terme un projet de quatre ans visant à renforcer les capacités des fonctionnaires camerounais dans les domaines des droits humains, de l'état de droit et de la lutte contre le terrorisme. Le Bureau, en partenariat avec la MANUI, a mis en place une série d'initiatives visant à renforcer les capacités des agents des services de police et de renseignement irakiens en matière d'interventions antiterroristes respectueuses des droits humains.

69. Empêcher les terroristes d'avoir accès aux armes et aux matières explosives reste un défi important. En mars, le Bureau de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement ont coorganisé le lancement de directives techniques élaborées dans le cadre du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme et visant à faciliter l'application de la résolution [2370 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité et des normes internationales et bonnes pratiques y relatives, afin d'empêcher les terroristes d'acquiescer des armes. Le Bureau a dispensé une formation aux fonctionnaires irakiens et jordaniens sur les mesures visant à empêcher les terroristes d'utiliser des matières et des armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, renforçant ainsi leurs capacités de mettre en œuvre leurs plans d'intervention antiterroristes respectifs.

G. Contre les discours terroristes et mobiliser les populations pour prévenir et combattre l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme

70. L'ONU a continué de fournir aux États Membres divers services de renforcement des capacités et une assistance technique aux fins de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent conduisant au terrorisme et d'appuyer leur collaboration avec la société civile à cet égard, notamment pour trouver des moyens de lutter contre la propagande terroriste. Conformément à la résolution 2354 (2017) du Conseil de sécurité, en mars 2022, le Comité contre le terrorisme a organisé une séance publique sur la lutte contre les discours terroristes et la prévention de l'utilisation d'Internet à des fins terroristes. Les participants à cette séance ont montré comment les terroristes exploitent les griefs liés à la pandémie et d'autres griefs au moyen de théories du complot, mis en lumière la méfiance croissante à l'égard des pouvoirs publics et souligné combien il importe d'élaborer des messages positifs porteurs d'espoir et d'aspiration à un avenir meilleur.

71. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a continué de collaborer avec les partenaires de la société civile sur des domaines thématiques spécifiques et sur l'amélioration de la transparence de ces échanges, notamment en établissant un rapport synthétisant les consultations tenues avec les organisations de la société civile africaine sur l'évolution et l'impact des activités des groupes affiliés à Daech en Afrique⁷, en facilitant la tenue, en mai, d'une séance d'information du Comité contre le terrorisme sur le rôle de la société civile dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme, et en organisant une table ronde virtuelle en juin sur la participation des organisations de la société civile d'Europe du Sud-Est à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies nationales de lutte contre le terrorisme.

72. Le Bureau de lutte contre le terrorisme est resté concentré sur les questions nouvelles concernant la lutte contre Daech. Il a commandé des recherches ciblées sur les incidences de l'extrémisme violent sur les jeux vidéo en ligne et analysé la situation actuelle des acteurs extrémistes en ligne, ainsi que leur interaction avec les communautés vulnérables. Le Bureau a également poursuivi sa coopération avec les États Membres dans le cadre de son Programme mondial sur la sécurité des grands événements sportifs et la promotion du sport et de ses valeurs comme outil de prévention de l'extrémisme violent, notamment pour planifier une mission d'évaluation technique au Ghana, qui accueillera les Jeux africains de 2023, et pour organiser, en mars, une table ronde de haut niveau sur la protection des grands événements sportifs et l'utilisation des valeurs du sport comme outil de prévention de l'extrémisme violent.

73. Pour mettre au point des approches efficaces de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent propice au terrorisme, il est indispensable de bien comprendre les structures de pouvoir et les pratiques sexistes dans la société, y compris le rôle de la masculinité dans les groupes terroristes et la manière dont les groupes et réseaux terroristes interagissent avec les sociétés. En juin, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'International Peace Institute ont publié un rapport examinant l'exploitation de la masculinité par les groupes extrémistes violents et les interactions avec les acteurs étatiques, y compris les institutions de lutte contre le terrorisme⁸. L'OIM et l'Institute for Strategic Dialogue ont publié sur les médias sociaux trois

⁷ Nations Unies, Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, « Civil society perspectives: ISIL in Africa – key trends and developments », avril 2022.

⁸ International Peace Institute et Nations Unies, Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, « Masculinités et extrémisme violent », juin 2022.

notes d'information sur l'écosystème des partisans de Daech, mettant en évidence les principaux discours du groupe et la prolifération de sa propagande en ligne.

74. En Iraq, la MANUI a continué de promouvoir et de protéger les droits humains des minorités religieuses afin de mettre en place une protection et une cohésion sociale solides pour une paix, une sécurité et un développement durables dans le pays, notamment en poursuivant sa campagne en faveur de la promulgation du projet de loi contre la discrimination et pour la protection de la diversité. En mars, la MANUI et le Bureau de la Conseillère spéciale pour la prévention du génocide ont coorganisé un dialogue sur la lutte contre les discours de haine, la discrimination et la marginalisation. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a continué de restaurer le patrimoine culturel grâce à l'initiative « Faire revivre l'esprit de Mossoul » et à une nouvelle initiative appuyée par le Canada, qui vise à promouvoir une démarche tenant compte des questions de genre afin de prévenir l'extrémisme violent en Iraq au moyen de l'éducation.

75. Au Mali, en mars, le Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger a conçu et mis en œuvre, en collaboration avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et une organisation non gouvernementale, une initiative visant à promouvoir la confiance mutuelle entre les forces de défense et de sécurité maliennes et les communautés locales.

IV. Observations

76. La recrudescence des activités terroristes observée dans mon premier rapport paru après le début de la pandémie de COVID-19 a fait croître la menace que représentent Daech et ses affiliés pour la paix et la sécurité internationales. Cette tendance n'a montré aucun signe d'apaisement au cours de la période considérée. Malgré la perte de nombreux dirigeants et des divisions et frictions internes, Daech continue de tirer parti des conflits, des défaillances de la gouvernance, des troubles politiques, des inégalités socioéconomiques et des griefs pour recruter et attirer un nombre croissant de partisans et de ressources, ainsi que pour inspirer, planifier et organiser des attaques terroristes. La situation en Afrique, notamment en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest, s'est encore détériorée depuis le précédent rapport, la violence s'étant intensifiée dans des pays qui étaient largement pacifiques avant que le groupe et ses affiliés ne commencent à opérer à l'intérieur de leurs frontières. Je suis particulièrement préoccupé par les effets que pourrait avoir l'insécurité alimentaire mondiale en Afrique de l'Ouest, notamment au Sahel, qui pourraient exacerber les fragilités et alimenter des dynamiques des conflits locaux susceptibles de favoriser la propagation du terrorisme et de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme.

77. Je reste profondément préoccupé par la détérioration de la situation déjà tragiquement précaire dans les camps et autres centres de détention du nord-est de la République arabe syrienne. Des dizaines de milliers de personnes, pour la plupart des femmes et des enfants, soupçonnées d'avoir des liens avec Daech et d'autres groupes terroristes désignés par le Conseil de sécurité, continuent de se heurter à des problèmes pour ce qui est de leurs droits humains fondamentaux et de l'accès à l'aide humanitaire. Les rapports faisant état d'une recrudescence de la violence et d'attaques récentes visant ces camps et centres de détention soulignent les risques persistants en matière de sécurité et les implications pour les civils et les États Membres concernés. J'appelle les États Membres dont les ressortissants sont bloqués dans ces camps à se pencher sur les conséquences à moyen et long terme de cette négligence et à redoubler d'efforts pour faciliter le retour librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité

de toutes ces personnes, en particulier des femmes et des enfants, conformément au droit international applicable, y compris pour ce qui est de l'intérêt supérieur de l'enfant.

78. La menace posée par Daech fait ressortir la nécessité d'une action globale pour combattre et prévenir le terrorisme. Bien que cette responsabilité incombe au premier chef aux États Membres, la coopération internationale reste indispensable. L'ONU continuera de collaborer avec les États Membres, les organisations internationales et régionales, la société civile et d'autres partenaires, notamment par le biais du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, pour appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies de manière équilibrée et prendre des mesures qui tiennent compte des questions de genre et sont fermement ancrées dans l'état de droit et les droits humains.
